

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

EGOSIT

Date de révision: 04.05.2023 Code du produit: 130000000 Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

EGOSIT

Groupe du produit: Kitte

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Mastics pour vitrages

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: EGO Dichtstoffwerke GmbH & Co. Betriebs KG

Rue: Kaltenbrunn 27

Lieu: D-82467 Garmisch-Partenkirchen

Téléphone: +49 (0)8821 956 90 Téléfax: +49 (0)8821 956 990

e-mail: info@ego.de

Interlocuteur: Laboratoire Téléphone: +49 (0)8821 956 960

e-mail: EGO-Labor@ego.de

Internet: www.ego.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0)8821 956 960 (Lu-Je: 9-16 heures, Ve: 9-13 heures)

en allemand et anglais

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) nº 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils supplémentaires

Selon la directive 1999/45/CE ou l'annexe VI de la directive 67/548/CEE, la préparation ne nécessite pas un étiquetage.

2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mastics pour vitrages - consistant de: carbonate de calcium, huiles végétales, polyisobutylène, pigments + additives

Composants dangereux

aucune/aucun (conforme au règlement (CE) nº 1907/2006 (REACH))

Information supplémentaire

Les réglages de couleur claire de ce produit contiennent du dioxyde de titane. Faites attention à une utilisation appropriée. Voir plus d'informations dans les sections 6.1 et 7.1.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.



Date d'impression: 04.05.2023

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

EGOSIT

Date de révision: 04.05.2023 Code du produit: 130000000 Page 2 de 7

Après inhalation

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Après contact avec la peau

En général le produit n'est pas irritant pour la peau.

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée. Poudre d'extinction. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Si le produit séché est retiré mécaniquement, les particules respirables de dioxyde de titane peuvent être pulvérisées. Un masque de type FFP3 (poussières fines, EN 149) doit donc être porté pour protéger les voies respiratoires.

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Couvrez les égouts.

Pour le nettoyage

Recueillir mécaniquement. Nettoyage avec white-spirit possible.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également section 7,8,13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger





Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

EGOSIT

Date de révision: 04.05.2023 Code du produit: 130000000 Page 3 de 7

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Un masque de type FFP3 (poussières fines, EN 149) doit être porté lors de l'élimination des résidus de produits séchés.

Préventions des incendies et explosion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Conseils pour le stockage en commun

Pas de précautions spéciales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mastics pour vitrages

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
471-34-1	Calcium (carbonate de)	-	10		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité

Protection des mains

Pas de protection requise en cas d'application appropriée.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau

Porter selon besoins: Vêtement de protection

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection contre les risques thermiques

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu

Gants résistant aux basses températures: non demandé

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: solide
Couleur: divers
Odeur: légère, faible

Point de fusion/point de congélation: indéterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition non applicable

et intervalle d'ébullition:



Date d'impression: 04.05.2023



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

EGOSIT

Date de révision: 04.05.2023 Code du produit: 130000000 Page 4 de 7

Inflammabilité: indéterminé indéterminé Point d'éclair: > 400 °C Température d'auto-inflammation: Température de décomposition: indéterminé Hydrosolubilité: insoluble Pression de vapeur: indéterminé Densité: env. 2 g/cm³ Caractéristiques des particules: non applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

non explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide: indéterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Pas de risques spéciaux à signaler. Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

Irritation et corrosivité

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

Effets sensibilisants

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Aucun à notre connaissance.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aucun à notre connaissance.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucun à notre connaissance.

Danger par aspiration

Ces informations ne sont pas disponibles.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Ces informations ne sont pas disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers



Date d'impression: 04.05.2023

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

EGOSIT

Date de révision: 04.05.2023 Code du produit: 130000000 Page 5 de 7

Information supplémentaire

Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Pas d'information écologique disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

La fraction organique de ce produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PBT / vPvB selon REACH, annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Peut être éliminé comme un déchet solide ou incinéré dans une installation appropriée conformemément à la réglementation locale.

F - fr

L'élimination des emballages contaminés

Vider les restes. Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport	terrestre	(ADR/RID)
-----------	-----------	----------	---

14.1. Numéro ONU ou numéro Non réglementé

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Non réglementé

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro Non réglementé

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Non réglementé



Date d'impression: 04.05.2023



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

EGOSIT

Date de révision: 04.05.2023 Code du produit: 130000000 Page 6 de 7

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro Non réglementé

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,6,7,8,9,11,12,16.

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50% LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

F - fr

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail



Date d'impression: 04.05.2023

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

EGOSIT

Date de révision: 04.05.2023 Code du produit: 130000000 Page 7 de 7

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation

intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern

Information supplémentaire

Cette recommandation n'est valable que pour le produit mentionné dans la fiche de données de sécurité, que nous fournissons, et pour l'application spécifiées.

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Ces indications sont fondées sur l'état acturl de nos connaissances, mais ne constituent pas une gatantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)